

## DÉCLARATION POUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09/09/2015

M. le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Les communes de St Rémy et Chevreuse ont concomitamment pris, juste avant l'été, des délibérations dans le but de mutualiser leurs marchés à bon de commande dans le cadre d'un bail de voirie.

Selon les termes de ce bail il s'agit en fait d'un groupement permettant à chacun des membres d'obtenir, du fait de la masse des travaux potentiels, des conditions plus favorables pour la réalisation des travaux de voiries.

Sachant, toujours selon les termes du bail, qu'une fois les marchés passés chacune des communes reste maître de ses propres travaux, pourquoi ne pas avoir intégré dans ce groupement les 10 communes de la CCHVC ? La masse des travaux potentiels serait plus importante et les conditions tarifaires sûrement encore plus intéressantes.

L'intérêt communautaire sur ce sujet a t'il été abordé en bureau par les vice-présidents de ces deux communes ?

La question se pose : pourquoi ne pas agir dans le cadre de la CCHVC ? Pourquoi limiter cette mutualisation à ces deux communes ?

La mutualisation à l'ensemble de la CCHVC ne permettrait-elle pas des économies substantielles pour les 10 communes membres ?

Un certain nombre de nos concitoyens, dont le Comité Vallée de Chevreuse, association dont l'objet est de promouvoir la CCHVC, s'interrogent sur le fait que l'on puisse en même temps refuser de doter la Communauté de compétences pouvant être utiles à tous et se grouper uniquement à deux ou trois communes sur dix, limitant ainsi l'effet de masse des achats et les économies d'échelle.

Comment peut-on expliquer cette ambivalence à nos concitoyens ?

Quoi qu'il en soit, il n'est pas trop tard pour reconsidérer la question, en partant de l'intérêt commun qu'apporterait une mutualisation de commande des travaux de voiries entre toutes les communes de la CCHVC.

En conséquence je demande au bureau de la CCHVC de se saisir dès à présent de ce dossier.

Dominique BAVOIL